



Titre de sejour parent d'enfant français

Par **EstelleAymen**, le **15/01/2013** à **12:03**

Bonjour ,

Mon ami est rentré en france sans visa à l'age de 13 ans ,on lui a délivré un permis de circuler mineur , perimé depuis 2 ans , il a ensuite déposé une demande de titre de sejour qu'il s'est vu refusé il y a 1 ans.Il est papa depuis le mois de juillet . Il vien de déposer une demande de titre de sejour parents d'enfant français depuis bientôt 2 mois en sous prefecture de meaux, nous n'avons toujours pas de réponse,nous avons appeler la prefecture de melun car comme ses dossiers précédents y etait instrui la sous-prefecture nous à dit de les contacter .La prefecture nous dit qu'elle n'y a aucun novel élément dans son dossiers ,j'ai l'impression que nous sommes dans une impasse , on nous dit d'aller en sous-prefecture puis en prefecture , il se renvoie la balle et en attendant il n'a pas de récépissé.

Avez-vous des conseils , vous est-il arrivé une situation similaire , qu'avez vous fait ?

MERCI DE VOS REPONSES [smile4]

Par **AlexanderVas95**, le **15/01/2013** à **15:08**

Bonjour,

Pour pouvoir prétendre une carte vpf il faut d'abord passer par la case régularisation, donc demander un dossier de régularisation pour une carte de séjour vpf à la Préfecture, ne pas sauter les étapes.

Ensuite, si sa demande est toujours refusée c'est qu'il faut qu'il fournisse à la Préfecture le visa d'entrée, qu'il n'a pas.

Cependant, tout dépendra de sa nationalité, de son parcours en France, s'il a bien étudié

depuis son arrivé, pas de redoublement excessif ni de changement de filière non logique, pas de casier judiciaire ... etc

Par **vividu13**, le **16/01/2013** à **13:38**

bonjour,

mon epoux et venu en france sans visa etant donner que moi et sa fille etant de nationalite francaise il lui on fourni un recepisse de 3 mois en en vue d une carte de sejour apres avoir fait un dossier d enfant de parent francais , il et aller au consulat il lui fait son paaaseport d un ans ensuite la prefecture la contacter pour sa carte de sejour il lui ont tomponner un visas d entrer en france (220euros) et lui on restituer sa carte de sejour d un ans (340euros) et maintenant il a eu droit a celle de 10 ans.Entre le recepisser et la delivrance de sa carte de 1ans on as mis 5 mois. cette loi et faite pour les algeriens pour info. J espere vous avoir eclairer.

Par **AlexanderVas95**, le **16/01/2013** à **16:58**

VIVIdu13> oui mais votre mari est algérien, c'est différent, il existe des accords bilatéraux entre la France et l'Algérie. C'est pour ça que j'ai mis c'est selon sa nationalité aussi...

Par **vividu13**, le **16/01/2013** à **18:08**

vous etes de quel origine vous et votre mari

Par **mounia 11**, le **05/11/2013** à **11:19**

salut je voudrais poser une question pour vividu13 vous avez dit que ton epoux est rentrer sans visa et il a eu son recepise grace a toi et a ta fille je suis dans le meme cas ma fille et son père ils sont Français et je suis rentré en France avec visa mais en 2009 mais le problème que j ai perdu mon passeport et j avait fait une déclaration au consulat de maroc pour avoir un autre .je voulais déposer mon dossier a la prefecture mais une avocate elle ma dit que mon dossier il sera pas accepter parce que j ai pas de visa sur mon nouveau passepot que dois je faire aider moi svp

Par **mounia 11**, le **05/11/2013** à **11:21**

salut pour estelleayman j ai entendu parler qu il faut attendre 6 mois si non il faut refaire le dossier bonne chance